

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION	Réf. SP.0.1.0
RATTACHEMENT : SECTEUR DE PRODUCTION	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production de l'eau potable des installations dans son aire géographique dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource).
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des installations de production d'eau potable relevant du secteur (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage... etc.);
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant du secteur ;
3	Suivre et gérer les ressources en eau du secteur exploitées ou susceptibles de servir à l'AEP;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production du secteur ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement des adductions, produits de traitement, productivité du personnel ...);
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer l'AEP dans le secteur;
7	Gérer les besoins d'approvisionnement en produits de traitement et en carburant et lubrifiants;
8	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement ;
9	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
10	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks;
11	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin;
12	Contrôler et suivre la qualité de l'eau du secteur (programmation, analyses, ...) et assister les Directions Provinciales en matière de contrôle de la qualité de l'eau à leur demande ;
13	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

15	Gérer les marchés, confiés au secteur, relatifs à l'exploitation des équipements et installations ;
16	Gérer le budget relatif aux rubriques exploitation ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE ET MAINTENANCE	Réf. SP.0.2.0
RATTACHEMENT : SECTEUR DE PRODUCTION	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer les opérations techniques et de maintenance de la production de l'eau potable dans son aire géographique dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource).
N°	ATTRIBUTIONS
1	Programmer et réaliser les opérations d'entretien préventif et curatif des installations ;
2	Suivre et actualiser l'état des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics ...) ;
3	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
4	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance;
5	Exécuter les grandes opérations de maintenance ;
6	Programmer et réaliser les opérations de réhabilitation et de renforcement d'AEP (maitrise d'œuvre assuré par le secteur de production);
7	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
8	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements;
9	Réaliser les études d'amélioration de performances relatives aux installations de production (audit énergétique, etc.);
10	Suivre les actions d'amélioration des performances : ratios d'énergie, rendements ;
11	Tenir à jour les situations des centres de production (fiche technique, schémas synoptiques,..);
12	Veiller à l'application des actions concernant l'hygiène et sécurité ;
13	Gérer les marchés, confiés au secteur, relatifs à la maintenance des équipements et installations ;
14	Gérer le budget relatif aux rubriques maintenance ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION ET MAINTENANCE	Réf. DP.0.1.0
RATTACHEMENT : DIRECTION PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production, de la distribution et de l'assainissement, et la maintenance des installations au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource, ...) des unités relevant de son aire géographique ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement relevant de la Direction Provinciale (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage ... etc.) ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de la Direction Provinciale ;
3	Contrôler et suivre la qualité de l'eau (programmation, et suivi) ;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement de la Direction Provinciale ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations de production, de distribution et d'assainissement (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...) ;
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer la distribution et le traitement des eaux usées au niveau de la Direction Provinciale;
7	Définir les besoins en matière d'approvisionnement en matériel à stocker ;
8	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
9	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin ;
10	Gérer les marchés cadres confiés à la Direction Provinciale ;
11	Tenir à jour les situations d'AEP et d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

12	Établir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
13	Assurer le suivi des marchés, confiés à la Direction Provinciale, de Co-exploitation des nouvelles stations d'épuration des eaux usées ;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement.
15	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement.
16	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants.
17	Etablir les dossiers d'engagement pour l'acquisition du matériel et produits dont l'achat est décentralisé.
18	Piloter les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances.
19	Gérer le budget de renouvellement et de fonctionnement.
20	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif et curatif des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
21	Suivre et actualiser l'état des installations de production, de distribution et d'assainissement (inventaires, dossiers machines, diagnostic, plans de réseau ;
22	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
23	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
24	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
25	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
26	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
27	Assurer le contrôle de la qualité des eaux conformément aux normes, règlements et procédures en vigueur ;
28	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE ET EXPLOITATION EAU	Réf. DP.0.1.0
RATTACHEMENT : DIRECTION PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion des prestations de service, suivi des réseaux et des installations d'eau et maintenance de ceux-ci au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène ...)
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des réseaux d'eau potable des installations relevant de la Direction provinciale (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage ... etc.) ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de la Direction Provinciale ;
3	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des réseaux d'eau potable et des installations de la Direction Provinciale ;
4	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des réseaux d'eau potable et des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...)
5	Proposer toutes les mesures permettant de sécuriser et améliorer la distribution au niveau de la Direction Provinciale ;
6	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
7	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
8	Gérer les marchés cadres confiés à la Direction Provinciale ;
9	Participer à l'examen des études et des travaux ;
10	Tenir à jour les situations d'AEP des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;
11	Etablir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
12	Piloter les phases préparatoires et les actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances ;
13	Réaliser les opérations des travaux tiers confiés à la Direction Provinciale ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

14	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants ;
15	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif des réseaux d'eau potable et des installations ;
16	Suivre et actualiser l'état des réseaux eau potable et des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics, plans de réseau, ...) ;
17	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
18	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
19	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des réseaux de distribution et des installations ;
20	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
21	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
22	Assurer le contrôle de la qualité des eaux conformément aux normes règlements et procédures en vigueur ;
23	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;